



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29.01.2019

### COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

**Présents :** Mmes Anny SANLAVILLE, Marie Thérèse RIGAUDIER, Aurélie VARRIER Dominique GUINET Christine ABDILLA, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, M Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Christophe MOYNE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU, Éric URIDAT, Philippe MOREL.

Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Gilles LEMOINE  
Christine NAVARRO a donné pouvoir à Anny SANLAVILLE  
Frédéric BRU a donné pouvoir à Aurélie VARRIER

Thierry LABRUYERE est excusé.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 4.12.2018

#### Délibérations :

- Proposition de signature de la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Garantie à la première demande pour l'encours de la dette auprès de notre partenaire financier, l'Agence France Locale
- Modification du montant et de la durée de prêt sur les logements du Pré Vernant avec HBVS (Habitat Beaujolais Val de Saône).

Point sur l'exécuté budgétaire 2018

Débat d'orientation budgétaire pour 2019, incluant l'actualisation de calcul de la dotation solidarité de la CCDSV.

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats

Questions diverses

Informations

Une question est posée sur le « grand débat ».

Mme le maire propose aux membres du conseil municipal de statuer sur le tableau des emplois permanents de la commune, compte tenu de la présentation des postes au conseil municipal de décembre et de l'avis de Centre de Gestion sur la suppression des postes des agents partis à la retraite. Les membres acceptent la proposition.

Le compte rendu de la séance du 4.12.2018 est approuvé à l'unanimité.

## **I – Proposition de signature de la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale**

Pour actualiser les modalités de partenariat des bibliothèques municipales avec la bibliothèque départementale, une nouvelle convention de partenariat avait été transmise en janvier 2018.

La nouvelle convention de partenariat modifie les règles de prêt :

- Le bibliobus ne viendra plus dans les communes pour proposer le renouvellement d'environ 350 à 400 ouvrages par passage ; deux passages par an étaient réalisés.
- Ce sont les bénévoles, accompagnés du salarié de l'association, qui doivent s'organiser pour charger les voitures, se rendre à Bourg, à la Direction départementale de la Lecture Publique (DLP) et revenir avec le volume de livres échangé. Toujours 350 à 400 ouvrages par séance. La convention prévoit un passage par an.

Nous n'avions pas jusque-là signé cette convention qui contrarie et augmente la charge de travail et d'engagement des bénévoles. Mme le maire précise que lors de la séance d'échange du mois de décembre 2018 ; ce sont deux véhicules personnels qui ont été mobilisés. L'accueil des professionnels sur place a été apprécié et les discussions ont été intéressantes mais Mme le maire et les bénévoles ont bien compris que sans convention de signer, celui-ci ne pourrait pas être renouveler. Les élus constatent qu'il revient aux bénévoles d'assumer un service public jusque-là dévolu au conseil départemental et qu'il nous ait bien difficile de trouver des réponses au niveau intercommunal pour soulager cette organisation.

**Après en avoir débattu**, le conseil municipal approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Département de l'Ain par 17 voix pour, 1 voix contre Daniel DELAGNEAU et 1 abstention Irène CHINOUNE.

Le conseil autorise Madame le maire à signer ladite convention de partenariat.

Marie Thérèse RIGAUDIER précise que les 7 classes de l'école se rendent à la bibliothèque.

## **II Garantie à la première demande pour l'encours de la dette auprès de notre partenaire financier, l'Agence France Locale**

La parole est donnée à Gilles LEMOINE : comme chaque année nous délibérons pour octroyer notre garantie à première demande pour l'encours de notre dette auprès de notre partenaire financier, l'AFL.

En effet l'AFL ,afin de lever des fonds dans les meilleures conditions financières, pour prêter aux collectivités locales a besoin de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires - c'est la garantie à la 1<sup>o</sup> demande (acte par lequel l'AFL s'engage à payer dès la 1<sup>ère</sup> demande et dans un délai de 15 jours, à la demande du bénéficiaire (le pouvoir adjudicateur), une somme d'argent déterminée sans pouvoir soulever d'exception, d'objection ou de contestation tenant à l'exécution de l'obligation garantie selon le contrat de base (marché public). Cette garantie est donnée aux créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et nous engage sur le capital restant dû de nos encours de prêts soit au 31/12/2018 la somme de 997 500 €.

Cette garantie ne serait mise en jeu qu'en cas de défaut de l'AFL, qui ne pourrait avoir lieu que si un grand nombre de collectivités faisaient elles-mêmes défaut, ce qui est peu probable sachant que les réserves de l'AFL représentent 100% de l'activité sur 12 mois ce qui est considérable.

Après avoir entendu l'argumentaire de Mr Gilles Lemoine, **le conseil approuve à l'unanimité l'octroi de cette garantie pour l'année 2019 à l'Agence France Locale.**

### **III Modification du montant et de la durée de prêt sur les logements du Pré Vernant avec HBVS (Habitat Beaujolais Val de Saône)**

Mme le maire redonne la parole à Gilles Lemoine, adjoint aux finances. En novembre 2006, le conseil municipal avait cautionné deux prêts à la société HBVS (Habitat Beaujolais Val de Saône) dont l'un de 1 393 264 € sur 35 ans au taux indexé sur le livret A +1%. Prêt nécessaire à HBVS lié à la construction des logements au lieu-dit Pré Vernant.

Aujourd'hui et afin d'accompagner l'effort financier consenti par les bailleurs sociaux (du fait de la baisse de l'APL), l'Etat les autorise à allonger leur dette à des conditions plus avantageuses (livret A + 0,6%) afin de reconstituer leur trésorerie.

Ce prêt au 1<sup>er</sup> juin 2019 présentera un capital restant dû de 1 011 651,49 € prolongé de 10 ans. Il générera aux conditions ci-dessus évoquées un montant d'intérêts de 670 644,19 € soit 74 566 € de plus que prévu initialement mais l'annuité pour HBVS se réduira de 11 307 €.

Compte tenu de la structure de bilan de HBVS (actif net 260ME, dettes 191ME) et de la qualité du groupe ALLIADE, nous sommes favorables à reconduire notre cautionnement qui ne peut qu'améliorer l'équilibre financier du groupe.

**Le conseil municipal, après en avoir débattu décide à 18 voix pour et 1 voix contre (Daniel DELAGNEAU) de continuer à cautionner et de prolonger le cautionnement de ces prêts selon les conditions évoquées ci-dessus.**

### **IV Tableau des emplois permanents.**

Mme le maire rappelle les éléments qui viennent modifier le tableau des emplois permanents, à savoir :

- Deux départs à la retraite d'agents travaillant à l'école,
- Une augmentation de temps de travail d'un agent sur le temps du restaurant scolaire et de l'entretien école,
- Une création de poste pour le restaurant scolaire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des emplois tel que défini ci-dessous :

## Tableau des emplois permanents

Emploi Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Nombre	Grade (s) ou cadre (s) d'emploi autorisés par le Conseil Municipal
<b>Service administratif</b>			
Secrétaire de Mairie	31 heures	<b>1</b>	Secrétaire de mairie ou attaché territorial
Hôtesse d'accueil et secrétariat	28 heures	<b>1</b>	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal.
Agent de gestion comptable	17heures30 mn	<b>1</b>	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal
<b>Service technique et sécurité</b>			
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts) Conducteur	35 heures	<b>1</b>	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts)	28 heures	<b>1</b>	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Garde-champêtre	7 heures	<b>1</b>	Garde-champêtre ou garde-champêtre principal
<b>Service scolaire</b>			
ATSEM	27h60c	<b>1</b>	ATSEM ou ATSEM Principal ( <i>soit 35h00 par semaine scolaire</i> )
Agent Polyvalent petite enfance (entretien de locaux et fonction d'ATSEM)	32h33c	<b>1</b>	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 41h par semaine scolaire</i> )
Agent de restauration scolaire et agent d'entretien.	29h96c	<b>1</b>	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 38h par semaine scolaire</i> )
Agent de service en restauration scolaire et entretien locaux.	12h60c	<b>1</b>	Adjoint technique ou adjoint technique principal ( <i>soit 16h00 par semaine scolaire</i> )



#### **IV Point sur l'exécuté budgétaire 2018.**

Gilles Lemoine poursuit son exposé par la présentation de l'exécution budgétaire de l'année 2018. Il constate : un résultat de 896 503 € en recette de fonctionnement, soit + 6,4% par rapport à 2017 et 736 512 € en dépenses, soit - 0,5%. Donc nous pouvons être satisfaits d'avoir bien contenu nos dépenses et optimiser très nettement nos recettes dégageant une capacité d'autofinancement brute de 160 191€, soit +56%. Gilles Lemoine remercie tous les élus qui contribuent à contenir les dépenses.

Au 31/12/2017, nous avons un encours de 1 411 k euros et au 31/12/2018 nous présentons un encours de 1 771 k euros prenant en compte le relais de trésorerie que nous avons mis en place de 450 k euros.

L'évolution sur les trois prochaines années, dans la mesure où nous ne recourons plus à l'emprunt ramènerait notre endettement par habitant de 1 054 € à 660 € et notre capacité de désendettement de 13,83 ans en 2017 11,06 en 2018 et 7,4 en fin 2021 si nous maintenons bien entendu une capacité d'autofinancement brute proche de 150 k euros par an.

Rappelons également que la préfecture nous a alerté sur notre endettement important, il nous faut donc être prudent et reconstituer au plus vite notre capacité d'investissement.

Bien que la trésorerie soit particulièrement confortable 380 k Euros, elle intègre le versement de subventions (237 K Euros) qui doit servir au remboursement de notre relais de trésorerie.

Cette trésorerie recevra dans le courant de l'année le reliquat des subventions de l'école pour 169 838 € et le Fonds de Compensation de la TVA d'environ 84 000 €. Mme le maire ajoute que nous ne connaissons pas encore le montant de la subvention que pourrait attribuer la Région Auvergne Rhône Alpes à nos travaux école.

Nous établirons un tableau de trésorerie sur 3 ans dès que nous aurons les écritures de clôture de l'exercice 2018 et les investissements validés pour 2019.

#### **V Débat d'orientation budgétaire pour 2019, incluant l'actualisation de calcul de la dotation solidarité de la CCDSV.**

Avec ces paramètres en tête, nous abordons nos besoins 2019, besoins qui ont été recensés et classés par priorité par les membres de la commission travaux Il nous faudra être sélectif car le budget cimetièrre va engloûtir une grosse partie de nos possibilités.

Nous restons dans l'attente de nos écritures de clôture pour construire notre budget primitif prenant en compte tout ce que nous venons d'évoquer et qui fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine commission finances.

Mme le maire remercie Gilles Lemoine pour le travail conséquent que représente le suivi de l'exécuté budgétaire et la vigilance que cela demande pour se projeter sur les années à venir.

## **Examen de devis : pas de devis**

### **– COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS**

SMICTOM : Plusieurs personnes regrettent que la communication sur la limitation du nombre de passages en déchetterie pour les particuliers ne se soit pas faite. Ils craignent que la limitation des passages en déchetterie à 50 passages par an augmente les dépôts sauvages. Didier ALBAN se pose la question de la compétence du SMICTOM en cas de dépôts sauvages. Il constate de plus en plus de dépôts sauvages et intervient régulièrement avec les agents communaux pour remédier à cela mais il sent la commune bien « seule » à devoir assumer tout cela.

Didier ALBAN annonce que le SMICTOM organise deux journées dédiées à la récupération de déchets d'amiante des particuliers résidants sur son territoire. Ces deux journées sont prévues le **vendredi 12 avril** et le **vendredi 18 octobre 2019, de 9h00 à 14h00**. Les informations seront à relayer sur le site de la commune.

### **Questions diverses**

Gilles Lemoine souhaite que le conseil municipal ait un échange à ce sujet. Le grand débat : À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement a engagé un Grand Débat National permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Chacun peut contribuer en ligne à ce grand débat. Mme le maire demande si les élus souhaitent que nous organisions une soirée sur ce thème. La discussion n'engendre pas vraiment de motivation reconnaissant à chaque citoyen la possibilité d'initier une telle réunion. Mme le maire indique qu'une seule personne du village est venu se renseigner sur la tenue d'un cahier de doléance et a indiqué qu'elle utiliserait la réponse en ligne proposée par l'état. Mme le maire indique qu'à titre personnel, elle ne souhaite pas leurrer les citoyens sur le pouvoir des élus d'un conseil municipal, sur les questions posées, qui relèvent des politiques publiques et pour lesquelles, elle ne se sent pas en compétence pour apporter des informations précises. Le recueil des doléances est effectivement possible par le biais du questionnaire de l'état.

Nous concluons sur le principe d'une mise à disposition de salle si la demande arrivait en mairie.

### **INFORMATIONS**

- 1) La construction du collège de Saint Didier de Formans est différée à 2022. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement impose au département une étude d'impact des espèces végétales et animales sur 4 saisons.
- 2) Il avait été question de regrouper les casernes du SDIS de Jassans et Trévoux. Le projet est abandonné. Le centre de secours de Trévoux pourrait déménager sur des terrains agricoles situés sur la commune de Reyrieux. Le site de Trévoux est intégré à la gare du bus à haut niveau de service (BHNS).

Séance levée à 22h48

**Prochain conseil le lundi 01 avril 2019 à 20h30**

Prochaine commission finances le 20/03/2019.